



Perquisition suite à dépôt de plainte

Par **verdi**, le **12/12/2017** à **15:48**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Une personne qui porte plainte doit-elle fournir toutes les preuves concernant sa plainte : disparition d'un meuble.

Suite à la plainte, la gendarmerie a perquisitionné au domicile concerné sans rien trouver d'ailleurs. Quel risque peut avoir la personne perquisitionné ? sachant que la personne qui a porté plainte est en prison pour tentative de meurtre, divorce, menaces incalculables suite à la détention en prison.

Merci.

Par **citoyenalpha**, le **16/12/2017** à **01:27**

Bonjour

En cas de plainte nominative inexacte, vous pouvez déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse. L'enquête, la perquisition étant un élément, est justement là pour déterminer si les faits sont constitués.

Restant à votre disposition